

RCS : BEAUVAIS Code greffe : 6001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEAUVAIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00576 Numéro SIREN : 842 446 163 Nom ou dénomination : CAIRN INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2022 sous le numéro de dépôt 4381

ETATS FINANCIERS

2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

SASU CAIRN INVESTISSEMENTS

13 RUE SAINT NICOLAS

60000 BEAUVAIS

APE : 7010Z-

Siret : 84244616300011



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

2033A - Bilan simplifié

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU CAIRN INVESTISSEMENTS				Néant ☐		
Adresse de l'entreprise 13 RUE SAINT NICOLAS 60000 BEAUVAIS						
Numéro SIRET* 8 4 2 4 4 6 1 6 3 0 0 0 1 1						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12		
				Exercice N clos le 31/12/2021		
ACTIF						
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012		
		Autres*	014	016		
				1 290	1 290	
	Immobilitisations corporelles*		028	030	1 950 673 1 276	
	Immobilitisations financières* (1)		040	042	616 474 616 474	
Total I (5)			044	048	619 714 1 963 617 750	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	19 387 19 387	
		Autres* (3)	072	074	1 337 1 337	
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086	5 103 5 103	
	Charges constatées d'avance *		092	094	3 090 3 090	
	Total II			096	098	28 918 28 918
	Total général (I + II)			110	112	648 632 1 963 646 668
PASSIF				Exercice N NET I		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	10 000		
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126	1 000		
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131	132	39 801	
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136	(4 999)		
	Provisions réglementées		140			
Total I			142	45 802		
Provisions pour risques et charges			Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	183 225		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	5 228		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	172	355 379 412 411	
	Produits constatés d'avance		174			
Total III			176	600 866		
Total général (I + II + III)			180	646 668		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	134 373	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cegid Group



PLC Conseil

8 RUE DE SETUBAL 60000 BEAUVAIS

Tél. 0344028853

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2022

Formulaire obligatoire (article 202 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU CAIRN INVESTISSEMENTS		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice clos le 31/12/2021	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210
		dont export			
		biens		215	214
	Production vendue	services*		217	218
		intracommunautaires			140 068
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires)		222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production		224	
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	662
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	140 730
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises)*			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	106
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : 4 897 - immobilier :)		242	21 090
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	5 535
	Rémunérations du personnel*			250	78 000
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	34 299
	Dotations aux amortissements*			254	612
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger)	259	262	1 387
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260			
	Total des charges d'exploitation (II)		264	141 032	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(301)
PRODUITS ET CHARGES DIVER	Produits financiers		(III)	280	1 500
	Produits exceptionnels		(IV)	290	
	Charges financières		(V)	294	6 091
	Charges exceptionnelles	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies))	347	(VI)	300
		(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 29 quinquies D))	348		326
	Impôts sur les bénéfices*		(VII)	306	(220)
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	(4 999)
B - RÉSULTAT FISCAL				312	314
Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					4 999
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	2 341
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	579
	Divers, dont intérêts excédentaires des opes-cis d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	327
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	()	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 39 septies D)	249	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44, sixies)	986	ZFU (44, octies A)	987	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981	JEI (44, sixies A)	989		
ZRD (44, terdecies)	127	ZRR (44, quindécies)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344		
ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44, sexdecies)	993		
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44, sexdecies)	992				
Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	7 135
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	
			Déductif exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356	
Déficits antérieurs reportables : *				41 055	360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	372
					8 886

Cepid Group



(lignes 1 à 4)
N° 2033-B

SASU CAIRN INVESTISSEMENTS
13 RUE SAINT NICOLAS
60000 BEAUVAIS

2033C - Immobilisations - Amortissements - Plus-values et moins-values

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES-MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C
2022

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404	406	
	Autres	410	1 290	412		414	416	1 290
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424	426	
	Constructions	430		432		434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444	446	
	Installations générales, agencements divers	450		452		454	456	
	Matériel de transport	460		462		464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	1 950	472		474	476	1 950
	Immobilisations financières	480	616 474	482		484	486	616 474
TOTAL		490	619 714	492		494	496	619 714
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Fonds commercial		495		497		498	499	
Autres immobilisations incorporelles		500	1 067	502	222	504	506	1 290
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514	516	
	Constructions	520		522		524	526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534	536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544	546	
	Matériel de transport	550		552		554	556	
	Autres immobilisations corporelles	560	283	562	390	564	566	673
	TOTAL	570	1 351	572	612	574	576	1 963
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5			
	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme		
					19 % ⑤	15 % ou 12,8 % ⑥	0 % ⑦	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



2033D - Relevé des provisions- Amortissements dérogatoires- Déficits

DGFIP N° 2033-D 2022

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : SASU CAIRN INVESTISSEMENTS Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amen. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	41 055
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	41 055
Déficits de l'exercice	860	8 886
Total des déficits restant à reporter	870	49 941

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
dont cotisations facultatives Madelin		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	1 126
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	1 126
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	26 874
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 570
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

Cegid Group

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT



ETATS FINANCIERS

2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe



PLC Conseil
D'Ingénierie et de Conseil

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU CAIRN INVESTISSEMENTS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 646 669 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 4 999 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/05/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 homologué par arrêté du 26/12/2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



Notes sur l'actif immobilisé

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	1 290			1 290
Immobilisations corporelles	1 950			1 950
Immobilisations financières	616 474			616 474
Total	619 714			619 714
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	1 068	222		1 290
Immobilisations corporelles	284	390		674
Immobilisations financières				
Total	1 352	612		1 964
ACTIF NET				617 750



Notes sur le compte de résultat



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	1 290			1 290
Immobilisations corporelles	1 950			1 950
Immobilisations financières	616 474			616 474
Total	619 714			619 714
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	1 068	222		1 290
Immobilisations corporelles	284	390		674
Immobilisations financières				
Total	1 352	612		1 964
ACTIF NET				617 750



Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS 60 DEGRES 60000 BEAUVAIS	30 100	161 852	79,73	-70 505
SARL CASANI 60000 BEAUVAIS	50 000	10 666	100,00	3 906
SAS ALTER ECO ENERGIE 60000 BEAUVAIS	7 800	113 453	74,36	6 502
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	612 874	612 874			1 500
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 27 415 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 600		3 600
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	19 387	19 387	
Autres	1 338	1 338	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 090	3 090	
Total	27 415	23 815	3 600

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Clients - Factures à établir	792
Charges sociales - produits à recev	162
Total	954



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 600 866 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	183 226	48 853	134 373	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 229	5 229		
Dettes fiscales et sociales	22 472	22 472		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	389 939	389 939		
Produits constatés d'avance				
Total	600 866	466 493	134 373	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	48 203			
(**) Dont envers les associés	355 379			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 351 128 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	2 714
Associés - intérêts courus	4 251
Etat - autres charges à payer	3 726
Total	10 692



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 090		
Total	3 090		



Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Nantissement des titres 60 DEGRES - Capital restant dû à la clôture	147 955
Nantissement des 58 parts sociales ALTER ECO - Capital restant dû à la clôture	14 676
Autres engagements donnés	162 631
Total	162 631

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de suretés réelles



CAIRN INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 13 Rue Saint Nicolas, 60000 BEAUVAIS
842 446 163 RCS BEAUVAIS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2022

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à
- 4 999 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -4 999 euros
En totalité sur le compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 34 802 euros

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société s'agissant du troisième exercice social.

Certifié conforme
Le Président

